

PV rencontre APE – école – commune du 25 février 2026

Présent.es : Frédérique Rebetz (directrice EPS Aigle), Maud Allora (municipale en charge des écoles), Gisèle Bakunda (APE), Cynthia Krafft (APE), Isaline Martin (APE)

Ordre du jour

- Soirées des parents
- Devoirs
- Collaboration école-famille
- Accueil des 7-8P sur le temps de midi
- Activités de l'APE ayant eu lieu, projets à venir

Soirée des parents : l'APE a reçu le message de parents qui regrettaient de ne pas réussir à bien comprendre les informations transmises lors de la soirée d'information des 5P. Cette soirée débutait avec une plénière et se poursuivait dans les classes. Mme Rebetz s'étonne que les questions concernant les points flous pour les parents n'aient pas pu être posées lors de la deuxième partie. Elle propose de mettre en place un temps de questions en lien avec les infos données en plénière, dans le cadre des classes où les parents peuvent plus facilement oser s'exprimer. Mme Krafft s'enquiert auprès des parents concernés des points flous afin de pouvoir poser ces questions à Mme Rebetz et apporter des clarifications.

Devoirs : l'APE questionne la pratique actuelle des devoirs surveillés, mis en place par la commune via l'association familiale d'Aigle (plus d'infos : www.ecolesaigle.ch/parascolaire/devoirs-surveilles/). Les charges et difficultés des devoirs sont très variables d'une classe à l'autre, l'APE est souvent interpellée à ce sujet. Les devoirs surveillés sont une prise en charge intéressante mais de notre point de vue pas suffisante pour les élèves qui sont en difficultés avec leurs devoirs et que les parents ne peuvent pas accompagner.

Mme Rebetz nous informe qu'il existe pour les 7-8P une période d'appui hebdomadaire, facultative. Elle figure à l'horaire et les élèves peuvent en bénéficier librement. Pour les 9 à 11S, l'élève et/ou ses parents peuvent faire la demande de périodes d'appui auprès de leur enseignant.e. Mme Rebetz nous rappelle aussi qu'il ne faut pas hésiter à se manifester en tant que parents auprès de l'enseignant.e de notre enfant si celui-ci est en difficulté avec les devoirs, c'est important pour l'enseignant.e de le savoir. Il arrive aussi que les parents aient des difficultés à comprendre l'organisation propre à chaque enseignant.e avec les devoirs (particulièrement en 3-4P où l'élève est en apprentissage avec cette nouvelle tâche et a encore besoin de l'aide de ses parents) et il est important également d'en faire un retour à l'enseignant.e.

Collaboration école-famille : de part et d'autre, le constat est fait que la collaboration entre école et famille n'est pas toujours facile. Les parents ont souvent peur de prendre contact avec l'enseignant.e et les enseignant.es ont souvent peur des contacts avec les parents. Les échanges ont souvent lieu seulement en lien avec les problèmes, ce qui rend difficile la recherche sereine de solutions. L'hypothèse est formulée qu'il y a peut-être une part de ce

fonctionnement en lien avec la société en Suisse où l'on « ose pas » questionner par peur de déranger.

Mme Rebetez évoque d'autres modèles d'écoles, dans d'autres sociétés où les parents sont beaucoup plus impliqués dans l'accompagnement des élèves (par exemple avec des ateliers lecture ou d'autres activités organisées par les parents pour les élèves) et regrette que cela n'existe pas ici. L'APE pense que beaucoup de parents apprécieraient de s'impliquer d'avantage, par exemple pour accompagner des sorties ou pour proposer des ateliers dans les classes. Lorsque l'enseignant.e ouvre cette porte en début d'année en invitant les parents à se manifester s'ils souhaitent s'impliquer, de belles collaborations peuvent se mettre en place (exemple d'une situation en 1-2P). L'APE est intéressée à réfléchir ensemble au thème de la collaboration école-famille. Mme Rebetez exprime qu'il serait intéressant de mettre sur pied un groupe de travail et que l'on pourrait en parler au CET.

Lieu d'accueil des 7-8P sur le temps de midi : L'APE rapporte le questionnement de parents (transmis au comité lors d'un Café Parents) quant à l'accueil des 7-8P sur le temps de midi. Ces derniers ne peuvent pas être inscrit à l'UAPE pour les pauses de midi mais peuvent bénéficier de la structure de l'AJA qui permet aux enfants de manger dans un local chauffé et surveillé. Les parents ont rapporté qu'ils apprécient beaucoup cette structure. Toutefois, il y a des lacunes dans l'horaire de prise en charge. Lorsque des élèves finissent à 11h (en raison du sport qui recommence à 13h), l'AJA n'ouvre pas avant 11h45. Le mercredi, l'AJA n'est pas ouvert et les 7-8P n'ont pas accès à l'UAPE avant la fin de la pause dîner. Selon leur situation ils n'ont donc pas de lieu où manger au chaud. Mme Allora va reparler avec les UAPE concernant le mercredi midi. Concernant les élèves qui finissent à 11h et se retrouvent sans lieu où aller, Mme Rebetez propose de faire un sondage via les enseignant.es des classes concernées pour savoir combien d'élèves se retrouvent dans cette situation. L'AJA pourrait éventuellement ouvrir déjà à 11h30 ? Ou ces quelques élèves pourraient entrer déjà dans la salle du rez de l'AJA ? A réfléchir, Mme Allora reprend ces questions dans le comité de l'AJA.

Mme Allora nous informe par ailleurs qu'un lieu d'accueil pour le temps de midi animé par l'AJA ouvrira dans le quartier de la Planchette, probablement à la prochaine rentrée scolaire. Cela permettra à l'AJA de garder le contact avec les 9-11S qui ne montent plus à l'AJA.

Activités de l'APE

L'APE a poursuivi durant cet automne diverses activités dans le but de réunir les parents et de se rendre visible dans la vie locale : cours de cuisine et nutrition (pour lequel nous remercions l'école d'avoir mis à disposition la cuisine de l'école), cours premiers secours ainsi que le troc d'hiver.

Nous avons également remis sur pied les Café-Parents qui permettent de recevoir beaucoup de retour des parents sur les diverses situations rencontrées autour de la scolarité des enfants. Nous nous questionnons pour la rentrée 2026-2027 sur la forme de ces rencontres et notamment sur la possibilité de se réunir dans une salle neutre (et non pas à l'Echappée comme maintenant, ce qui oblige les parents à payer une consommation). Mme Allora nous propose de reprendre contact avec elle pour réfléchir à cela, il pourrait être possible de se rencontrer au sein des locaux de l'association AMIS ou de l'AJA.

L'APE réfléchit également à un projet autour de l'entrée à l'école des enfants allophones et aimerait collaborer avec les différents partenaires œuvrant dans ce domaine. Mme Rebetez nous informe que des ateliers parent-enfant ont eu lieu l'année scolaire précédente. Ils ont été proposés aux parents de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) et du CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés) et réalisés par deux enseignantes dans les classes 1-2P sur 3 mercredi après-midi. Une suite est prévue pour ce projet et une séance aura lieu prochainement. Mme Bakunda est intéressée mais malheureusement pas disponible. Mme Allora lui donnera des nouvelles.

Au printemps (le 22 avril) aura lieu l'AG de l'APE, réalisée à nouveau en collaboration avec les représentants des parents au CET. Le thème sera le développement des compétences psychosociale et nous sommes heureux de pouvoir à nouveau collaborer avec l'école pour présenter ce que l'école met en place à ce sujet. Nous remercions l'école de pouvoir collaborer ainsi, c'est très riche.

Nous proposons de se revoir pour une prochaine séance à l'automne 2026.